

Congrès

Le projet du SNUIPP : une dynamique forte

La période est, a priori, peu propice à un optimisme enthousiaste. D'ailleurs, les assemblées générales qui ont préparé le congrès dans chaque ville du département n'ont pas été très fréquentées. Pourtant, des discussions de fonds, sur notre métier et le projet que nous portons ont eu lieu ; des contributions ont été élaborées, qui ouvrent des perspectives sur l'école que nous voulons. Les collègues qui ont participé à ces réunions locales, ceux qui ont poursuivi le travail au congrès départemental, ont tous pu retrouver

ensuite dans les textes finalement adoptés (au congrès national de Nevers) la dynamique des propositions initiales.

Le congrès a été un vrai moment d'élaboration collective. Les extraits des textes nationaux qui suivent donneront peut-être à plus de collègues l'envie de participer à nouveau plus nombreux à la vie syndicale locale, puisque c'est là que le projet du SNUIPP pour l'école trouve sa substance et sa force.

Comment réussir l'école ?

Plus que jamais, il s'agit donc de porter un projet de transformation de l'école qui vise véritablement la réussite de tous les élèves. Ce projet s'appuie sur un autre fonctionnement de l'école : maîtres supplémentaires, temps de concertation et travail en équipe, formations initiale et continue de qualité, amélioration des conditions d'accueil et de scolarisation, notamment à la maternelle, prévention et remédiation des difficultés scolaires, véritable politique pour l'éducation prioritaire...

L'école maternelle

Le développement du langage, objectif majeur de l'école maternelle, ainsi que l'ensemble des domaines d'apprentissages définis par les programmes, donnent à tous les élèves les bases structurantes d'une culture scolaire commune. Cela passe par une pédagogie spécifique adaptée. Pour s'exercer, cette pédagogie exige des conditions d'accueil réfléchies, des effectifs réduits, des locaux et du mobilier adaptés, un encadrement de qualité (un(e) ATSEM formé(e) par classe), et une souplesse de fonctionnement. L'institution doit reconnaître aux conseils des maîtres, en lien avec les projets d'école, le droit et la possibilité de proposer des aménagements du temps scolaire (rentrées échelon-

nées, retours de sieste aménagés...) sans remettre en cause la scolarisation à temps plein.

Compte tenu des difficultés croissantes (recul de la scolarisation des 2/3 ans, remplacements non assurés, globalisation des effectifs sur les villes, carte scolaire, locaux...) auxquelles est confrontée l'école maternelle, la question de l'obligation scolaire dès 3 ans se pose afin de conforter sa place. En retour, des interrogations existent sur les effets de cette obligation. Le SNUIPP mènera le débat à tous les niveaux du syndicat avec les outils nécessaires à l'approfondissement de cette réflexion. Afin de trancher rapidement cette question, il s'engage à entreprendre ce débat dès la prochaine rentrée.

Pratiques pédagogiques, polyvalence et travail en équipe

En lien avec nos revendications de «plus de maîtres que de classes» et de «temps de concertation», le SNUIPP fait le choix de s'appuyer sur l'aspect créatif du métier et sur l'évolution des pratiques en revendiquant ce temps institutionnel consacré aux échanges de pratiques : cette conception du métier, qui place l'élaboration individuelle et collective au centre du travail des enseignants, n'est pas compatible avec la généralisation des commandes, des outils imposés et des évaluations pléthoriques. Ainsi la «polyvalence d'équipe» défendue par le SNUIPP ne va pas dans le sens d'une spécialisation de chacun de manière cloisonnée, mais s'appuie sur un travail plus collectif, qui commence par l'échange de pratiques et qui vise l'élaboration collective.



Culture commune

Pour le SNUIPP, l'école primaire joue un rôle fondamental dans la culture commune de haut niveau. C'est en effet non seulement un outil pour une école de la réussite de tous, pour une école démocratique, mais c'est aussi un facteur d'égalité d'accès au savoir pour les plus défavorisés et les plus démunis. Exigeante sur le plan des valeurs et des disciplines, la culture commune doit permettre aux futurs adultes de vivre ensemble, d'accéder à l'éducation, à l'éducation aux droits (humains, sociaux, liés à l'environnement...) mais aussi d'être autonomes et responsables. L'acquisition de l'indé-

pendance d'esprit et de l'esprit critique accompagne celle des connaissances et la capacité de s'en approprier de nouvelles. Toutes les recherches montrent que l'ensemble des disciplines et activités, et notamment celles mettant en jeu des processus de création, participe à l'acquisition des savoirs. Leur diversité est constitutive d'une culture qui détermine la réussite de tous les élèves, un atout pour les plus en difficulté. Pour une scolarité réussie, les savoirs, construits dans une démarche active, doivent être porteurs de sens et non se restreindre à certains apprentissages procéduraux.

PPRE

Pour autant, les difficultés d'apprentissage d'un élève ne doivent plus être un problème posé au seul enseignant de la classe mais à l'équipe dans son ensemble. Dans ce cadre, la diversification des approches pédagogiques et des formes de travail, la possibilité de travailler avec un maître supplémentaire, sont des outils qui devraient permettre à plus d'élèves d'entrer efficacement dans les apprentissages. Ces dispositifs doivent être accompagnés du temps de concertation et d'actions de formation initiale et continue des personnels. Ces pratiques nouvelles permettraient de construire une alternative au redoublement, présenté par les recherches récentes comme peu bénéfique aux élèves. En tout état de cause, le PPRE ne peut constituer la réponse de l'institution à la diversité des situations de difficulté scolaire. La notion de «contrat individuel» risque d'isoler, de stigmatiser, de culpabiliser et de rompre la dynamique de «l'apprendre ensemble». Le SNUIPP défendra les collègues qui s'opposeraient à la mise en place du PPRE.

Formation et recherche

La recherche pédagogique doit être redynamisée. L'appui sur les résultats de la recherche, leur diffusion facilitée devraient être une préoccupation constante. Les maîtres formateurs qui y participent souvent doivent jouer un rôle important dans l'accompagnement des équipes, le suivi des T1 et T2, la diffusion de la recherche. Les nouvelles modalités appellent à une meilleure définition des missions et des services des IPEMF comme des CPC ainsi qu'à un accroissement de leur formation continue.

Le SNUIPP s'attachera à être à l'initiative de travaux de recherches et de relances d'expérimentations nécessaires.

La difficulté scolaire

Il n'existe pas une difficulté scolaire, mais des difficultés scolaires qui nécessitent la mise en place de dispositifs adaptés. C'est par des regards croisés, des approches diverses, l'apport de la réflexion de chacun, qu'un travail de prévention et de remédiation peut se mettre en place à l'école. La difficulté fait partie du processus d'apprentissage.

RASED

Pour le SNUIPP, des réseaux d'aide complets (psychologues, maîtres E et G) doivent être en nombre suffisant, y compris pour intervenir sur l'ensemble des cycles, dès le cycle 1 : des outils devraient permettre de déterminer régulièrement les besoins. Ils doivent aussi permettre aux équipes des maîtres de prévenir et de remédier à la plupart des situations difficiles avec la prise en compte de leurs dimensions psychologiques, culturelles et sociales. Les équipes professionnelles doivent comprendre les enseignants, les personnels des Rased, les équipes de circonscription (conseillers pédagogiques, conseillers pédagogiques ASH), les personnels sociaux

et de santé de l'Education nationale. Le partenariat avec des équipes de soin extérieures doit être inclus dans le temps de travail, avec remplacement, aménagements...

Il reste des enfants en grandes difficultés scolaires, ne relevant pas de la MDPH, pour lesquels il est nécessaire de réfléchir à la création de dispositifs adaptés, pour l'instant inexistants ; coordonner et réguler, au sein de l'école, le suivi de la scolarité de ces élèves est nécessaire. Les difficultés scolaires doivent demeurer dans le champ de la confidentialité : le SNUIPP s'oppose à toute exploitation qui pourrait en être faite et à leur inscription dans une base de données.

Congrès

.../...

Médicalisation, repérage et externalisation

Le nouveau rapport de l'INSERM sur la dyslexie, la dyscalculie et la dysorthographe accentue la tendance à la médicalisation de la difficulté scolaire. Il dédouane le système de toute responsabilité dans l'échec qu'il engendre. Le SNUIPP s'oppose à la médicalisation abusive de la difficulté scolaire, aux repérages discriminatoires, ainsi qu'à l'externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire, notamment dans le cadre des dispositifs de réussite éducative (Borloo). Il convient d'interroger la question de la difficulté scolaire à l'intérieur de l'école comme à l'extérieur. En ce sens les PRE et PPRE, qui relèvent d'une même logique éducative, n'apportent pas une réponse satisfaisante. Ils peuvent même aggraver les inégalités entre les élèves et les territoires.

Face à la baisse des ambitions (socle commun), à la volonté d'institutionnaliser le tri social des élèves (individualisation des parcours), au transfert à l'extérieur d'une partie des missions de l'école (programme de réussite éducative), les enseignants ont la possibilité de se regrouper pour défendre, ensemble et avec les parents d'élèves, un projet fort pour l'école. Le SNUIPP est l'outil des enseignants qui choisiront d'assumer et de promouvoir la complexité et la richesse de leur métier, l'idée que les enfants sont tous capables, et que les dépenses d'éducation sont un investissement pour l'avenir.

Dans les semaines et les mois à venir, participez aux assemblées générales de ville, aux réunions syndicales au cours desquelles nous déterminerons ensemble la manière dont nous ferons vivre notre projet d'une école égalitaire et démocratique.

